Information réglementée – Bruxelles, Paris, 20 février 2014 – 7h00

Résultats consolidés 2013 du groupe Dexia

Avancées significatives dans la mise en œuvre de la résolution ordonnée du groupe ; performance en ligne avec la trajectoire du plan

- Périmètre cible atteint début 2014 ; plan de cession des entités en ligne avec les objectifs fixés dans le cadre de la résolution du groupe
- Résultat net annuel part du groupe de EUR -1 083 millions ; résultat net annuel récurrent de EUR -669 millions
- Baisse sensible du coût de refinancement au cours de l'année 2013
- Impact négatif de EUR -393 millions des éléments de volatilité comptable, lié en particulier à la première application de la norme IFRS 13
- Renforcement de la solvabilité, sous l'effet de la baisse des actifs pondérés : ratio CAD à 22,4% au 31 décembre 2013
- Lancement d'un projet d'entreprise visant à définir un modèle opérationnel adapté à la mission du groupe

Nette amélioration de la structure de financement

- Mise en œuvre de la garantie de financement des Etats belge, français et luxembourgeois
- Forte dynamique des programmes de financement garanti
- Réduction du financement banques centrales de 32,6% au profit de financements de marché

Introduction

L'année 2013 a été marquée par une amélioration de la conjoncture économique, plus nette aux Etats Unis que dans la zone euro. En Europe, si la croissance reste encore fragile et si la réduction de l'endettement public demeure une priorité, la crise des dettes souveraines semble désormais écartée. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne continue de soutenir la conjoncture, avec une politique monétaire accommodante, alors que son homologue américaine a annoncé sa volonté de revenir à une politique plus conventionnelle.

L'année 2013 a vu le groupe Dexia poursuivre activement la mise en œuvre de son plan de résolution ordonnée, pour aboutir début 2014 au périmètre cible fixé par ce plan. L'entrée en vigueur du nouveau mécanisme de garantie de liquidité en janvier 2013 a par ailleurs permis au groupe d'accroître significativement la part de ses financements levés sur le marché et de réduire son recours aux financements des banques centrales.

Conformément à la législation en vigueur, Dexia publie, pour la période prenant fin au 31 décembre 2013, un communiqué relatif aux états financiers consolidés condensés annuels; ce communiqué présente les transactions et les événements les plus significatifs de l'exercice 2013, ainsi que leur impact sur la situation financière du groupe. Le rapport financier 2013 de Dexia S.A. sera publié dans son intégralité le 14 avril 2014.

Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés annuels 2013 du groupe Dexia

Les états financiers consolidés de Dexia S.A. au 31 décembre 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (going concern), ce qui suppose un certain nombre d'hypothèses explicitées dans le cadre des arrêtés comptables précédents.

Ces hypothèses de continuité reposent sur un plan d'affaires qui a servi de base à la constitution du plan de résolution du groupe Dexia, plan qui a été validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Le plan d'affaires comprend une garantie de financement accordée par les Etats belge, français et luxembourgeois à hauteur de EUR 85 milliards en principal, sans contrepartie de collatéral. Cette garantie est entrée en vigueur le 24 janvier 2013.

Il repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant à Dexia d'accroître la part de son financement levé sur les marchés et de réduire ses financements obtenus des banques centrales. De ce point de vue, la structure de financement du groupe a connu en 2013 une évolution favorable, avec le succès des émissions réalisées dans le cadre des programmes Euro Medium Term Notes (EMTN) et US Medium Term Notes (USMTN) sous format garanti, la mise en œuvre réussie de programmes d'émissions à court terme sous format garanti aux Etats Unis et en Europe et l'exécution de nouveaux financements sécurisés à court et moyen terme.

Les hypothèses macro-économiques sous jacentes au plan d'affaires, validé par le conseil d'administration du groupe du 14 novembre 2012, ont été révisées dans le cadre d'une revue d'ensemble annuelle du plan. Cette mise à jour a notamment intégré des taux d'intérêt plus bas, une sortie de crise plus longue mais un décalage moins sévère des marges de crédit. Elle a également pris en compte une révision du plan de financement sur la base des dernières conditions de marché observables ainsi que les évolutions réglementaires connues à ce jour dont le texte définitif de la CRD IV, la mise en œuvre de la norme IFRS 13 et l'impact de l'utilisation d'une courbe OIS pour la valorisation des dérivés OTC (Cf. section « Impact des éléments significatifs sur la situation financière du groupe Dexia »). Une nouvelle mise à jour du plan aura lieu au 2^{ème} trimestre 2014.

Le plan d'affaires ainsi révisé et validé par le conseil d'administration du groupe du 6 août 2013 ne conduit à aucune déviation significative sur la durée de ce plan par rapport au plan initialement validé. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. Ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit dont une évolution défavorable grèverait la performance de Dexia. Il est également sensible aux évolutions réglementaires, en particulier à la mise en œuvre de la norme IFRS 9, dont la mise en œuvre n'est toutefois pas prévue avant 2017. Enfin, le groupe demeure exposé à un

risque de liquidité et la réalisation du plan de résolution ordonnée suppose que Dexia conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie.

1. Evénements et transactions significatifs

- Avancées significatives dans la mise en œuvre de la résolution ordonnée du groupe : signature d'une convention de garantie de financement et convergence vers les périmètre cible de Dexia
- Nouvelles modalités de calcul de la valeur de marché des dérivés collatéralisés
- Désensibilisation de 22% de l'encours des crédits sensibles sur le périmètre de DCL en France et évolution du cadre juridique relatif

A - Poursuite de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe

a - Signature d'une convention de garantie de liquidité tripartite

Dans le cadre du plan de résolution ordonnée du groupe, une garantie de financement a été octroyée à Dexia par les trois Etats belge, français et luxembourgeois et est entrée en vigueur le 24 janvier 2013, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2021. Cette garantie se substitue au dispositif de décembre 2011 en ce qui concerne les nouveaux titres émis sous la garantie. Le montant couvert par le mécanisme de garantie 2013 peut couvrir jusqu'à EUR 85 milliards en principal à court et long terme . La date d'échéance maximale des titres émis sous la garantie est de 10 ans dans l'optique d'un portage à long terme des actifs du groupe.

La rémunération de la garantie 2013 a été fixée à 5 points de base par an, ce qui permet une réduction significative du coût de financement garanti pour le groupe Dexia. Le coût payé en 2012 au titre de la garantie temporaire s'élevait en effet en moyenne à 85 points de base.

Les programmes garantis de dette à court et long terme de Dexia Crédit Local sont respectivement notés A-1+ et AA par Standard & Poor's, F1+ et AA par Fitch Ratings et P1 et (P)Aa3 avec perspective négative par Moody's, reflétant la perspective du souverain belge, principal garant.

Le 28 juin 2013, une loi de réparation a été publiée en Belgique, comprenant des mesures de ratification législative des arrêtés royaux autorisant l'octroi des garanties d'Etat à Dexia.

Depuis l'octroi de cette garantie de financement par la Belgique, la France et le Luxembourg le 24 janvier 2013, Dexia Crédit Local a lancé deux programmes de financements à long terme garantis par les Etats en Euro (EMTN) et en USD (US MTN) qui ont été accueillis favorablement par les investisseurs. Ceci a permis de lever, en 2013, un total de EUR 7,1 milliards de financements long terme garantis via trois émissions publiques de référence : une émission inaugurale en euro le 2 juillet 2013, pour une maturité de 3 ans, suivie par une émission à 3 ans en dollar américain et une émission à 5 ans en euro², ainsi que des placements privés.

En 2013, le groupe a parallèlement été très actif sur le marché monétaire, avec plus de 1 700 transactions à court terme sous le programme de certificats de dépôt et USD 7 milliards levés via le programme de Commercial Paper aux Etats-Unis.

Ceci a permis à Dexia de réduire de façon significative ses financements auprès des Banques Centrales au cours de l'année.

En 2014, le groupe est resté très actif sur les marchés, profitant de conditions de marché favorables pour lancer deux nouvelles émissions benchmark à long terme, en euros et en dollars et exécuter différents placements privés; ces émissions garanties représentent un montant total de EUR 4,04 milliards à la date du 30 janvier 2014.

-

¹ Le plafond d'EUR 85 milliards en principal inclut les financements levés sous le schéma de garantie 2011 dont l'encours s'élève à EUR 1.5 milliard au 31 décembre 2013

EUR 1,5 milliard au 31 décembre 2013 ² EUR 1,5 milliard (11/07/2016), USD 2 milliards (18/10/2016) et EUR 1,750 milliard (29/10/2018)

b - Convergence vers le périmètre cible du groupe

Finalisation des cessions d'entités opérationnelles prévues par le plan de résolution ordonnée

Le plan de résolution ordonnée prévoit la cession des entités et des franchises commerciales considérées comme pérennes, afin de leur permettre de continuer leur développement. Dans la continuité de 2012, le groupe Dexia a poursuivi la vente de ses franchises commerciales, dans le respect des engagements pris:

- Le 31 janvier 2013, Dexia a finalisé la vente de la Société de Financement Local (SFIL), holding propriétaire de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL, anciennement Dexia Municipal Agency (DMA)) à l'Etat français actionnaire majoritaire, la Caisse des Dépôts et la Banque Postale pour un montant de 1 euro³. SFIL étant la franchise phare du groupe en termes de financement du secteur public, cette vente a constitué une étape décisive dans l'exécution du plan de résolution ordonnée de Dexia et a permis la redéfinition du schéma de financement du secteur public local en France. Elle a engendré une perte totale de EUR -1 849 millions, comptabilisée sur les exercices 2011 à hauteur de EUR -1 068 millions, 2012 à hauteur de EUR -638 millions et 2013 à hauteur de EUR -142 millions. Par ailleurs, un ajustement de EUR +129 millions (après impôts) a été comptabilisé en fonds propres en 2013, en application de la norme IAS 8;
- Le 28 mars 2013, Dexia a cédé Dexia Kommunalkredit Bank Polska, la filiale polonaise de Dexia Kommunalkredit Bank, à Getin Noble;
- Le 2 avril 2013 Dexia a finalisé la vente de Dexia Bail, filiale à 100% de Dexia Crédit Local, à une société contrôlée par Sofimar;
- Le 30 septembre 2013, Dexia a finalisé la vente de Sofaxis à la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles (Sham), au Groupe MGEN et à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour un prix fixe de EUR 136 millions. Cette vente a généré une plus-value de EUR 66 millions dans les comptes consolidés 2013 de Dexia SA;
- Le 6 septembre 2013, Dexia a finalisé la vente de sa participation dans Public Location Longue Durée (Public LLD) à Arval Service Lease, actionnaire à 51%. Entreprise spécialisée dans le leasing automobile aux organismes publics et associatifs, Public LLD était détenue à 49% par Dexia Crédit Local:
- Le 3 février 2014, Dexia a procédé à la vente de la totalité de ses actions de Dexia Asset Management (DAM) à New York Life Investments, pour un prix ferme de EUR 380 millions. La plusvalue réalisée lors de cette cession, estimée à EUR 64 millions, sera comptabilisée dans les comptes de Dexia SA au 1^{er} trimestre 2014;
- Le 19 février 2014, Dexia a annoncé la cession de sa participation de 40% dans Popular Banca Privada au groupe Banco Popular Español, actionnaire à 60%. La plus-value réalisée, estimée à EUR 20,7 millions, sera comptabilisée au 1^{er} trimestre 2014.

Les ventes de Dexia Asset Management et de Popular Banca Privada permettent à Dexia de finaliser le programme de cessions imposées dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

Début 2014, le groupe a reçu l'accord de la Commission européenne d'étendre jusqu'au 28 juin 2014 l'autorisation pour Dexia Crediop d'accorder de nouveaux financements à ses clients actuels dans une limite de EUR 200 millions. Cette décision vise à préserver la valeur de la franchise de Crediop et permet la poursuite de discussions engagées en vue de sa vente.

D'autre part, Dexia est actuellement engagé dans des procédures juridiques portant sur Dexia Israël, rendant actuellement impossible la vente de l'entité. La résolution de ces litiges constitue un préalable à tout processus de cession de la filiale du groupe.

Autres cessions et fusions d'entités

Parallèlement aux engagements pris par les Etats envers la Commission européenne, Dexia a également procédé à plusieurs cessions et fusions d'entités :

³ Cf. communiqués de presse du 31 janvier et du 8 mai 2013 disponibles sur le site de Dexia SA (<u>www.dexia.com</u>)

- Le 12 juillet 2013, la filiale bancaire autrichienne de Dexia Crédit Local, Dexia Kommunalkredit Bank (DKB) a été dissoute sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption par sa maison mère à 100%. Dexia Crédit Local a acquis à ce titre l'intégralité des éléments d'actif et de passif de DKB. Cette fusion s'inscrit pleinement dans l'objectif de simplification de l'organisation juridique du groupe Dexia et de rationalisation de la gestion de ses actifs;
- Le 4 octobre 2013, le groupe a cédé sa participation de 50% dans Domiserve à AXA Assistance Participations. Domiserve est un acteur dédié au secteur des services à la personne dont l'activité est majoritairement réalisée auprès d'acteurs publics ou institutionnels;
- Le 22 novembre 2013, le groupe a procédé à la cession à la Caisse des Dépôts de sa participation de 40% dans Exterimmo ;
- Enfin, Dexia a également cédé à IBM sa participation dans ADTS, entreprise qui propose des services informatiques à plusieurs banques, anciennement membres du groupe Dexia. Cette cession permettra à ADTS de poursuivre ses activités avec le support d'un actionnaire leader dans son domaine d'activité. Elle permettra d'autre part à Dexia de bénéficier d'une continuité opérationnelle dans le domaine informatique, un contrat de service externe d'une durée de 7 ans ayant été signé avec ADTS, rebaptisée « Innovative Solutions for Finance ».

c - Définition et mise en œuvre d'un projet d'entreprise

La convergence du périmètre du groupe Dexia vers son périmètre cible défini dans le plan de résolution ordonnée permet désormais au groupe de se consacrer pleinement à sa mission de gestion de ses actifs résiduels dans la durée. Dans cette optique, un projet d'entreprise, définissant ses objectifs stratégiques et engageant une réflexion sur son modèle opérationnel, a été initié en 2013 et sera déployé dès 2014.

B - Autres événements significatifs

a - Nouvelles modalités de calcul de la valeur de marché des dérivés collatéralisés

En 2013, dans le cadre de la première application de la norme IFRS 13 et de la modification des pratiques de place, le groupe Dexia a modifié sa méthodologie d'actualisation en utilisant une courbe basée sur un taux jour le jour (OIS) pour calculer la valeur de marché des dérivés collatéralisés. Dexia a d'autre part ajusté sa méthodologie de reconnaissance de la Credit Value Adjustment (CVA) et comptabilisé une Debit Value Adjustment (DVA). L'impact de ces changements de modalité de calcul, effectifs à compter du 30 juin 2013, est intégré dans les états financiers consolidés 2013 du groupe et s'élève à EUR -256 millions pour l'exercice 2013.

Ces éléments n'ont pas d'impact en liquidité et seront repris au fur et à mesure dans le résultat du groupe en fonction de la diminution du stock d'instruments dérivés. Ils constituent toutefois un élément de volatilité potentiellement important, trimestre après trimestre, en fonction des conditions de marché et de l'évolution des courbes d'intérêt utilisées.

b - Point sur les crédits structurés de Dexia Crédit Local

Désensibilisation de 22% de l'encours des crédits sensibles de Dexia Crédit Local

Afin de réduire le risque de litiges relatifs aux crédits structurés, Dexia a mené une politique de désensibilisation très active en 2013. Ces actions ont pu s'accompagner de nouveaux flux dans le cadre de l'enveloppe de production de EUR 600 millions accordée par la Commission européenne.

Lors de la première fenêtre de flux, entre février et juillet 2013, Dexia a pris contact avec les 222 clients qui disposent d'au moins un crédit structuré sensible. Sauf motif particulier, ceux-ci ont reçu une offre de refinancement à taux fixe de leurs crédits structurés.

⁴ Prêts les plus structurés selon la nomenclature Gissler (catégories 3E, 4E et 5E) ou selon la classification interne au groupe, ainsi que les prêts dont la commercialisation est exclue par la charte

La phase intermédiaire entre les deux fenêtres de production, la suivante s'ouvrant en juin 2014, voit la poursuite de l'action de désensibilisation, sans production nouvelle, conformément aux engagements pris envers la Commission européenne. Cette politique a permis, au cours de l'année 2013, de diminuer de 22% l'encours des crédits sensibles.

Au 31 décembre 2013, Dexia Crédit Local avait été assigné par 219 clients, dont 41 sur lesquels la banque a un encours, l'encours résiduel étant sur le bilan de SFIL.

Point sur l'évolution du cadre juridique français

Le 29 décembre 2013, dans son avis sur la loi de finances 2014, le Conseil constitutionnel a approuvé la création d'un fonds de soutien aux collectivités locales, doté de EUR 100 million par an durant 15 ans. Le Conseil a également approuvé le principe selon lequel l'accès à ce fonds sera conditionné au renoncement par l'emprunteur à toute action juridique relative aux crédits pour lesquels un soutien financier aura été demandé. Le Conseil constitutionnel a par ailleurs considéré que le paragraphe 2 de l'article 92 concernant le défaut de mention du taux effectif global (TEG) dans les contrats de prêts était de nature trop large, sans distinction selon les personnes morales, publiques ou privées, ni selon les prêts, structurés ou non. Le Conseil a estimé que le paragraphe 3, portant sur les erreurs dans la mention du TEG, modifiait le code de la consommation et n'avait pas sa place en loi de finances. Cette décision porte donc sur les termes de la loi de confirmation et non sur son principe. Dans un communiqué publié le 29 décembre 2013, le Ministère de l'Economie et des Finances a pris note de cette décision et a annoncé « qu' un dispositif législatif tenant compte des arguments soulevés par le Conseil constitutionnel serait préparé dans les meilleurs délais ».

Le décret d'application qui doit compléter la loi pour préciser les conditions d'accès au fonds et les modalités de sa gestion sera publié prochainement.

c - Environnement de risque

En 2013, la situation financière de plusieurs collectivités locales américaines s'est dégradée, fragilisée par la faiblesse de la conjoncture économique depuis 2008. En particulier, la ville de Detroit s'est placée sous la protection du chapitre 9 de la loi sur les faillites, alors que la situation financière de Porto Rico inquiète de nombreux observateurs et investisseurs.

Sur la base de cette situation, Dexia a décidé de passer des provisions spécifiques sur ses expositions sur ces deux contreparties.

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable brute des engagements de Dexia sur Détroit concernés par les mesures de restructuration de la dette s'élèvent à USD 330 millions, dont USD 305 millions supportent un risque de réduction de valeur pour Dexia. La provision affectée s'établit à USD 154,3 millions, en incluant les provisions relatives aux instruments de couverture.

Le groupe dispose également d'autres créances du secteur public liées à la ville de Detroit pour un montant de USD 123 millions. Ces dernières ne sont pas concernées par la restructuration de la dette de Détroit dans le cadre du Chapitre 9.

Les encours nominaux de Dexia sur Porto Rico s'élèvent à USD 433 millions à fin décembre 2013, provisionnée à hauteur de USD 69,2 millions (en incluant les provisions relatives aux instruments de couverture). Dexia a toutefois cédé une partie de ces encours les plus risqués courant janvier 2014. L'exposition résiduelle s'élève à fin janvier à USD 385 millions, assurée à plus de 95% par les meilleurs monolines et provisionnée à hauteur de USD 33,9 millions, en incluant les provisions relatives aux instruments de couverture.

d - Lancement de l'évaluation complète menée par la Banque Centrale Européenne

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un mécanisme de supervision unique des principales banques de la zone euro par la Banque Centrale Européenne (Single Supervisory Mechanism - SSM), celle-ci a annoncé la mise en œuvre d'une évaluation des risques et de la qualité des actifs des banques supervisées, à laquelle sera soumise Dexia. Les résultats de cette évaluation, débutée en novembre 2013, seront rendus publics en novembre 2014. Dans son communiqué publié le 23 octobre 2013, la Banque Centrale Européenne précise que les travaux réalisés lors de cette revue, avec l'appui des régulateurs nationaux, prendront en compte la situation spécifique du groupe. Ils intégreront notamment le fait qu'une revue extensive du profil de risque de Dexia a déjà été réalisée dans le cadre du plan de résolution ordonnée validé fin décembre 2012 par la Commission européenne.

Communiqué de presse

DEXIA

A cette date, certaines incertitudes subsistent quant à la réalisation de l'Asset Quality Review (AQR), liées notamment à la définition du périmètre de l'étude, de la méthodologie qui sera mise en œuvre compte tenu de la situation spécifique de Dexia et aux impacts des conclusions de cet examen pour le groupe.

2. Résultats annuels 2013

A - Présentation des états financiers consolidés annuels 2013 de Dexia S.A.

a - Continuité d'exploitation (going concern)

Les états financiers consolidés de Dexia S.A. au 31 décembre 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (cf. section « Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés annuels 2013 du groupe Dexia »).

b - Changement de segmentation analytique

Suite à l'approbation par la Commission européenne, en décembre 2012, de son plan de résolution ordonnée et compte tenu des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce processus de résolution, Dexia a modifié son analyse par métier dans le cadre de la présentation de ses résultats consolidés. Cette présentation est conforme au nouveau profil du groupe ainsi qu'à son orientation stratégique, dont l'un des principaux objectifs est de minimiser le risque que représente le groupe pour les Etats garants et d'optimiser sa valeur patrimoniale pour ses actionnaires.

Dans cette optique, la performance de Dexia est désormais appréhendée au niveau consolidé sur base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles.

Cette présentation analytique de la performance est en ligne avec le fait que la structure de Dexia n'est plus composée d'unités opérationnelles homogènes dotées d'un pouvoir de décision propre en termes d'allocation des ressources (financement et dépenses opérationnelles). De plus, la classification du compte de résultat et du bilan en deux segments « Core » et « Legacy division» ne se justifie plus en raison de l'extension à tous les actifs de la qualification « d'actifs en extinction » dans le cadre de la résolution du groupe.

c - Nouvelle modalité de présentation du résultat

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de ses résultats, Dexia a adopté en 2013 une présentation analytique différenciant trois catégories d'éléments:

- Eléments récurrents : éléments liés au portage des actifs tels que les revenus des portefeuilles, les coûts de financement, les charges opérationnelles ou le coût du risque ;
- Eléments de volatilité comptable : éléments liés aux ajustements à la juste valeur d'actifs et de passifs incluant notamment les impacts de la norme IFRS 13 (CVA, DVA) et la valorisation des dérivés OTC, le risque de crédit propre (OCR), la variation du portefeuille WISE (titrisation synthétique sur un portefeuille d'obligations rehaussées) ne correspondant pas à des gains ou pertes en cash et repris pro-rata-temporis sur la durée de vie des actifs ou passifs mais générant une volatilité à chaque date d'arrêté comptable;
- Eléments non récurrents : éléments à caractère exceptionnel, non susceptibles de se reproduire de façon régulière incluant notamment les plus ou moins values sur cession, les frais et gains liés à des litiges, les frais de restructuration

d – Application de la norme IFRS 5 relative aux « actifs non courants et groupes destinés à être cédés »

Les mesures structurelles engagées par le groupe en octobre 2011 ont également été reflétées, dès la clôture des états financiers annuels 2011 du groupe, par l'application de la norme IFRS 5 relative aux « actifs non courants et groupes destinés à être cédés ».

La norme IFRS 5 est toujours d'application dans le cadre de la présentation des états financiers au 31 décembre 2013. A cette date, Dexia Asset Management (DAM) et Popular Banca Privada sont classés en « activités arrêtées ou en cours de cession » au compte de résultat. Leurs actifs et dettes sont classés en actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées. En application de cette norme, les actifs et passifs des entités reclassées en IFRS 5 sont présentés dans une ligne unique du bilan. Lorsqu'elles sont significatives ou constituaient des segments métier, les résultats dégagés par ces entités sont enregistrés dans une ligne unique "résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession".

e - Présentation des états financiers en format ANC

Compte tenu de la convergence des périmètres de Dexia Crédit Local et de Dexia S.A. et afin de faciliter la comparaison des états financiers condensés consolidés des deux entités, Dexia a décidé d'utiliser, pour Dexia SA, à compter du 1^{er} janvier 2013, le format de publication proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en France et déjà utilisé par Dexia Crédit Local. Ce changement est sans impact sur la présentation du résultat net et des fonds propres, puisqu'il entraîne uniquement des reclassements de comptes de bilan et de résultat. Le reclassement de certaines rubriques entraîne néanmoins une modification de certains agrégats et ratios. Ces évolutions seront détaillées dans les annexes comptables du rapport annuel 2013 de Dexia S.A..

B - Résultats consolidés 2013 du groupe Dexia

- Résultat net « récurrent » 2013 de EUR -669 millions ; résultat net part du groupe de EUR -1 083 millions
- Dynamique favorable au cours de l'année, marquée par une réduction du coût de financement de 36% entre le 1^{er} et le 4^{ème} trimestre 2013
- Impact négatif des éléments de volatilité comptable de EUR -393 millions sur l'année

a - Compte de résultats de la période (données non auditées)

Compte de résultat consolidé - format ANC					
EUR millions	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	2013
Produit Net Bancaire	-94	-428	-11	59	-474
Charges générales d'exploitation	-109	-104	-95	-93¦	-401
Résultat brut d'exploitation	-203	-533	-106	-34	-875
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	-44	-44	35	-74	-126
Résultat avant impôts des activités poursuivies	-247	-576	-71	-108	-1 001
Impôts sur les bénéfices	49	-2	-15	6	39
Résultat net des activités poursuivies	-197	-578	-86	-101	-962
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-133	-2	3	12	-119
Résultat net	-330	-580	-82	-89	-1 081
Intérêts minoritaires	0	4	-1	-6	-2
Résultat net part du groupe	-329	-576	-83	-95¦	-1 083

Au cours de l'année 2013, le **résultat net part du groupe** de Dexia s'élève à EUR –1 083 millions, dont EUR -962 millions au titre des activités poursuivies et EUR -119 millions au titre des activités arrêtées ou en cours de cession. EUR -2 millions sont attribuables aux intérêts minoritaires.

Sur l'année, le **produit net bancaire des activités poursuivies** atteint EUR –474 millions. Ces revenus incluent l'impact résultant de changements méthodologiques de valorisation liés à la première application de

la norme IFRS 13 et de l'utilisation d'une courbe d'actualisation OIS⁵, ainsi que l'impact de la valorisation du risque de crédit propre (own credit risk). Malgré ces impacts négatifs comptabilisés au 2^{ème} trimestre, l'évolution du produit net bancaire des activités poursuivies est positive au cours de 2013, passant de EUR - 94 millions au 1^{er} trimestre à EUR 59 millions au 4^{ème} trimestre. Cette évolution s'explique notamment par une réduction des coûts de financements du groupe de 36% entre le 1^{er} et le 4^{ème} trimestre, sous l'effet de la réduction des besoins de liquidité et la diversification de la structure de financement, globalement moins onéreuse.

Les **coûts des activités poursuivies** atteignent EUR -401 millions en 2013. La tendance observée sur l'année est favorable, elle résulte d'une part de la réduction du périmètre du groupe et témoigne d'autre part des efforts de maîtrise des dépenses réalisées par le groupe.

Le résultat brut des activités poursuivies est donc de EUR -875 millions sur l'année.

Le **coût du risque des activités poursuivies** reste contenu, à EUR -185 millions. Dans un contexte économique, qui a entraîné une fragilisation de certaines collectivités locales américaines, Dexia a renforcé son provisionnement sur le secteur public local américain. En particulier, au cours de l'année, le groupe a passé des provisions spécifiques à hauteur de USD 223,5 millions sur la ville de Détroit et sur Porto Rico, afin de couvrir le risque qu'il porte sur ces contreparties.

Au cours de l'année 2013, Dexia a cédé plusieurs entités de taille limitée, qui n'avaient pas été reclassées en IFRS 5. Le groupe a enregistré un gain de EUR 59 millions sur ces cessions, principalement en raison de la plus-value de EUR 64 millions réalisée lors de la vente de Sofaxis.

Compte tenu de ces éléments, le résultat avant **impôts des activités poursuivies** s'établit à EUR -1 001 millions.

Sur l'année, la **charge d'impôts** est positive, à EUR 39 millions, en raison de la reprise d'actifs d'impôts différés lors de la cession de SFIL au 1^{er} trimestre 2013.

Le résultat net des activités poursuivies s'élève donc à EUR -962 millions.

Le résultat net dégagé par les activités arrêtées ou en cours de cession s'élève à EUR -119 millions. En particulier, le groupe a notamment enregistré une perte de EUR -142 millions lors de la finalisation de la vente de SFIL intervenue le 31 janvier 2013, en partie compensée par un ajustement de EUR 129 millions (après impôts) en fonds propres.

En tenant compte du résultat de EUR -2 millions attribuable aux intérêts minoritaires, **le résultat net part du groupe** pour l'année 2013 est de EUR - 1 083 millions.

-

⁵ Cf communiqué de presse du 28 juin 2013 disponible sur le site de Dexia S.A. (www.dexia.com)

b - Présentation analytique des résultats de la période (données non-auditées)

Le résultat net part du groupe de EUR -1 083 millions se compose des éléments suivants définis dans le paragraphe « nouvelles modalités de présentation des résultats » ci-dessus :

- EUR -669 millions sont attribuables aux éléments récurrents (hors éléments de volatilité comptable et éléments non récurrents);
- EUR -393 millions sont liés à des éléments de volatilité comptable ;
- EUR -21 millions ont été générés par des éléments non-récurrents.

Présentation analytique des résultats annuels 2013 du groupe Dexia					
EUR millions	Eléments récurrents	Eléments de volatilité comptable	Eléments non récurrents	Total	
Produit Net Bancaire	-88	-393	7	-474	
Charges générales d'exploitation	-417		16	-401	
Résultat brut d'exploitation	-506	-393	23	-875	
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs ¹	-189		64	-126	
Résultat avant impôts des activités poursuivies	-695	-393	87	-1001	
Impôts sur les bénéfices	-2		41	39	
Résultat net des activités poursuivies	-697	-393	128	-962	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	30		-149	-119	
Résultat net	-667	-393	-21	-1081	
Intérêts minoritaires	-2			-2	
Résultat net part du groupe	-669	-393	-21	-1083	

¹ incluant les gains et pertes liés aux cessions d'entités

Afin de faciliter la lecture de ses résultats et d'en mesurer la dynamique au cours de l'année, Dexia présente l'évolution trimestrielle des trois différents segments analytiques retenus par le groupe de façon distincte.

b.1 - Eléments récurrents

Eléments récurrents					
EUR millions	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	2013
Produit Net Bancaire	-68	-3	-12	-5	-88
dont Revenus des portefeuilles commerciaux	225	224	184	197	830
dont Coût de financement	-349	-266	-243	-222	-1080
dont Autres revenus	55	39	47	19	160
Charges générales d'exploitation	-114	-119	-93	-91	-417
Résultat brut d'exploitation	-182	-122	-105	-96	-506
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	-38	-44	-33	-74	-189
Résultat avant impôts des activités poursuivies	-220	-165	-139	-170	-695
Impôts sur les bénéfices	3	-2	-15	11	-2
Résultat net des activités poursuivies	-217	-167	-154	-159	-697
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	9	6	10	5	30
Résultat net	-207	-161	-144	-154	-666
Intérêts minoritaires	0	4	-1	-6	-2
Résultat net part du groupe	-207	-157	-145	-160	-669

Sur l'année, les éléments récurrents ont dégagé un résultat net part du groupe de EUR -669 millions, un niveau meilleur que le résultat prévisionnel du plan de résolution ordonnée.

La structure du résultat des activités récurrentes a sensiblement évolué au cours de l'année 2013, avec une dynamique favorable en partie masquée par une hausse du coût du risque au 4^{ème} trimestre.

Le produit net bancaire s'est amélioré au cours de l'année, passant de EUR -68 millions au 1^{er} trimestre à EUR -5 millions au 4^{ème} trimestre. Les revenus des portefeuilles commerciaux s'inscrivent en léger recul, en raison de la perte des revenus dégagés par les entités cédées dans l'année. Cette amélioration du produit net bancaire est portée par une réduction du coût de financement, notamment liée à la réduction du besoin de liquidité et à l'accroissement du recours à des financements bénéficiant de la garantie accordée par les Etats belge, français et luxembourgeois. Ces financements viennent progressivement se substituer à d'autres sources de financement plus coûteuses pour le groupe.

Parallèlement, la réduction des charges générales d'exploitation témoigne des efforts de maîtrise des dépenses opérationnelles engagés par le groupe, ainsi que de la réduction de son périmètre.

Ces éléments expliquent la dynamique favorable observée au niveau du résultat brut d'exploitation au cours de l'année 2013.

Sur l'année 2013, le coût du risque net de Dexia a été marqué par la constitution de provisions spécifiques sur les expositions du groupe sur la ville de Detroit et sur Porto Rico. Le placement de la ville de Detroit sous la protection du chapitre 9 de la loi sur les faillites aux Etats Unis a entraîné le provisionnement d'une partie des expositions sur la ville, à hauteur de EUR 90 millions, correspondant aux pertes attendues par le groupe. Au 4ème trimestre, sur la base de la dégradation de la situation financière de Porto Rico, Dexia a décidé de passer également une provision sur ses expositions sur Porto Rico, à hauteur de EUR 52 millions. Malgré la comptabilisation de ces deux provisions, le coût du risque sur l'année 2013 reste inférieur au niveau anticipé dans le plan de résolution. Il s'établit en moyenne à 9 points de base en 2013.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession correspond aux résultats dégagés par les entités en cours de cession.

b.2 - Eléments de volatilité comptable

Eléments de volatilité comptable					
EUR millions	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	2013
Impact en résultat net part du groupe (éléments comptabilisés en Produit Net Bancaire)	-26	-363	-14	11	-393

Sur l'année 2013, l'impact des éléments de volatilité comptable s'élève à EUR -393 millions. Cet impact est en grande partie dû à la première application de la norme IFRS 13 et à l'utilisation d'une courbe OIS pour la valorisation des dérivés collatéralisés au 2^{ème} trimestre.

b.3 - Eléments non récurrents

Eléments non récurrents					
EUR millions	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	2013
Produit Net Bancaire	1	-62	15	53	7
Charges générales d'exploitation	5	14	-2	-1	16
Résultat brut d'exploitation	6	-48	13	52	23
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	-6	0	70	o	64
Résultat avant impôts des activités poursuivies	0	-48	83	52 ¦	87
Impôts sur les bénéfices	46	0	0	-5¦	41
Résultat net des activités poursuivies	46	-48	83	47	128
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-142	-8	-6	7	-149
Résultat net	-96	-56	77	54	-21
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0
Résultat net part du groupe	-96	-56	77	54	-21

La majeure partie des éléments non récurrents a trait à des cessions d'entités et à la constitution de provisions relatives aux litiges portant sur les crédits structurés en France. Sur l'année, l'impact en résultat de ces éléments est de EUR -21 millions.

La cession de SFIL au 1^{er} trimestre a généré la comptabilisation d'une moins-value de EUR -142 millions et d'une reprise sur provisions sur des actifs d'impôts différés de EUR 46 millions. Par ailleurs, un gain de EUR 129 millions (après impôts) a été directement comptabilisé en capital, sans comptabilisation en compte de résultat.

Au 2^{ème} trimestre, la majeure partie des impacts liés à des éléments non récurrents s'explique par la comptabilisation d'une provision de EUR 62 millions relative aux litiges sur les crédits structurés en France. Par ailleurs, la finalisation de la cession de Dexia Bail a entraîné la comptabilisation d'une perte complémentaire de EUR 6 millions, portant à EUR 20 millions la perte totale enregistrée sur la cession de l'entité. Enfin, Dexia a réalisé EUR 8 millions de perte au 30 juin 2013, liés à des ajustements réalisés dans le cadre de la cession de Banque Internationale à Luxembourg.

Communiqué de presse

DEXIA

Les éléments non-récurrents du 3^{ème} trimestre regroupent principalement la finalisation de la cession de Sofaxis, qui a généré une plus-value de EUR 66 millions, et des gains sur cessions d'actifs et rachat de passifs de EUR 21 millions.

Au 4^{ème} trimestre, la majeure partie des impacts des éléments non récurrents est liée à une plus value avant impôt de EUR 39 millions sur la cession de véhicules de titrisation par Crediop. D'autre part, une plus value de cession de EUR 21 millions a été réalisée sur des ventes opportunistes d'actifs et des rachats de passifs.

3. Evolution du bilan, de la solvabilité et de la situation de liquidité du groupe

A - Bilan et solvabilité

- Réduction du bilan de EUR 134 milliards, soit -37%, en 2013
- Baisse des risques pondérés de EUR 8.0 milliards, entraînant un renforcement de la solvabilité sur l'année
- Ratio CAD à 22,4% et Ratio Tier 1 à 21,4% à la fin 2013

a - Evolution annuelle du bilan

A la fin 2013, le bilan consolidé du groupe Dexia s'établit à EUR 223,4 milliards, en baisse de EUR 133,8 milliards par rapport à fin 2012. Cette décroissance de la taille de bilan s'explique principalement par la finalisation de la cession de SFIL le 31 janvier 2013 dont l'impact sur le bilan consolidé du groupe Dexia s'élève à EUR -84,1 milliards. Sur l'année, la diminution des encours d'actifs s'élève à EUR 20 milliards et le collatéral « net » versé aux contreparties de dérivés du groupe enregistre une baisse de EUR 9 milliards entre fin 2012 et fin 2013, liée à la hausse des taux d'intérêt à long terme.

Les postes de bilan ayant connu les variations les plus importantes au cours du semestre écoulé sont :

- A l'actif, une réduction du portefeuille de prêts et titres de EUR -83,4 milliards, conséguence de la vente de SFIL, de l'amortissement naturel des prêts et titres non compensé par de nouveaux flux de production commerciale, en ligne avec les engagements pris par le groupe dans le cadre de sa résolution ordonnée. La valeur de marché des dérivés (fair value) enregistre d'autre part une baisse de EUR -33,3 milliards principalement liée à la sortie de SFIL ;
- Au passif, une réduction de l'encours des financements de marché (EUR -86,3 milliards) correspondant essentiellement à l'encours d'Obligations Foncières émises par CAFFIL, filiale de SFIL, ainsi qu'à l'amortissement de dettes garanties. La valeur de marché des dérivés (fair value) est en baisse de EUR 40,5 milliards, essentiellement liée à la vente de SFIL.

b - Ratios de solvabilité renforcés par la vente de SFIL

Au 31 décembre 2013, les fonds propres de base (Tier 1) s'élèvent à EUR 10,2 milliards en baisse de EUR 0,8 milliards par rapport à la fin décembre 2012. A la même date, le capital réglementaire est de EUR 10,6 milliards (EUR -0,9 milliards par rapport à fin 2012). Cette évolution s'explique principalement par la perte nette de EUR 1,1 milliard enregistrée sur l'année, en partie compensée par un retraitement de EUR 129 millions (après impôts), lié à la sortie de SFIL, passant directement en fonds propres.

Les risques pondérés s'établissent à EUR 47,3 milliards, en réduction de EUR 8,0 milliards par rapport à fin décembre 2012. Cette tendance s'explique principalement par la diminution des risques de crédit engendrée par la vente de SFIL (EUR -4 milliards) et par l'amortissement du bilan du groupe.

L'effet combiné de ces deux éléments a un impact positif sur le ratio CAD du groupe, qui s'établit à 22,4%, contre 20,9% à la fin 2012, le ratio Tier 1 atteignant 21,4% en fin d'année, contre 19,9% à la fin 2012.

Les gains ou pertes latents ou différés (Other Comprehensive Income) s'établissent à EUR -6 milliards, en amélioration de EUR 2 milliards sur 2013. Cette variation des OCI est essentiellement liée à la cession de SFIL (EUR + 0,1 milliard) ainsi qu'à une amélioration de la réserve AFS (actifs disponibles à la vente) de EUR 1,7 milliard expliquée par un resserrement des marges de crédit sur les souverains d'Europe méridionale et d'Europe de l'Est.

A titre indicatif, dans le cadre réglementaire prévu par la CRD IV et en l'état actuel des discrétions nationales édictées par la BNB⁶ et l'ACPR⁷ les ratios CAD de Dexia S.A. et de Dexia Crédit Local s'élèveraient respectivement à 16,1% et à 10,6% au 1^{er} janvier 2014⁸. Un grand nombre de paramètres et de facteurs

⁶ Pour le calcul du capital réglementaire, les règles édictées par la BNB prévoient la déduction de 95% des expositions souveraines classées comme disponibles à la vente (available for sale - AFS) et de la totalité des expositions non-souveraines classées comme disponibles à la vente (available for sale - AFS), selon le calendrier prévu par la directive CRD IV (i.e. avec phase-in)

⁷ Pour le calcul du capital réglementaire, les règles édictées par l'ACPR prévoient la déduction des seules expositions non-souveraines, en totalité dès 2014 (i.e. sans phase-in)

8 Outre les différences liées aux modalités de calcul, le niveau de capital de Dexia SA diffère de celui de Dexia Crédit Local

exogènes pourraient avoir un impact sur ces niveaux de solvabilité, notamment les résultats de l'Asset Quality Review (AQR) menée actuellement par la Banque Centrale Européenne.

Comme communiqué par Dexia⁹, la Commission européenne a refusé d'autoriser le groupe à racheter l'instrument XS0273230572 émis par Dexia Funding Luxembourg (DFL), soulignant que les créanciers subordonnés doivent contribuer aux charges induites par la restructuration des établissements financiers ayant bénéficié d'aides d'Etat. La Commission européenne a par ailleurs informé Dexia que celle-ci est autorisée à communiquer cette information aux porteurs de cet instrument, ainsi qu'aux porteurs d'instruments dotés de caractéristiques identiques.

La Commission européenne a enfin précisé à Dexia qu'il y a lieu de communiquer que cette décision est propre à sa situation et ne saurait présager d'autres décisions concernant des instruments financiers comparables de banques européennes en résolution sous la supervision de la Commission.

Les titres FR0010251421 émis par Dexia Crédit Local S.A. sont dotés de caractéristiques similaires à celles de l'instrument concerné par la décision de la Commission européenne.

B - Evolution de la situation de liquidité du groupe Dexia

- Amélioration de la structure de financement du groupe, avec un recours à des financements plus diversifiés, moins coûteux et plus longs
- Progression des financements de marché, se substituant aux financements des banques centrales

L'année 2013 a vu une réduction du besoin de financement du groupe Dexia, combinée à une amélioration sensible de sa situation de liquidité, principalement illustrées par les éléments suivants :

- Le respect des seuils réglementaires définis pour le calcul des coefficients de liquidité auxquels Dexia SA et Dexia Crédit Local sont respectivement assujetties;
- La réduction du refinancement obtenu auprès des banques centrales de EUR 50,1 milliards fin 2012, soit 24,5% du total de financement, à EUR 34 milliards à la fin 2013, soit 20% du total de financement;
- Une capacité accrue de refinancements garantis obtenus via le marché. Le groupe a notamment renforcé la part des financements garantis à long terme (plus de 12 mois) avec un encours placé de 9 milliards à la fin 2013 contre moins de 3 milliards un an plus tôt.

Ceci résulte de la combinaison de deux évolutions favorables. La première est la conséquence des efforts entrepris par Dexia afin de stabiliser et d'optimiser sa situation de liquidité. Les principaux axes de travail déployés concernaient :

- La cession des entités les plus consommatrices de liquidité et notamment CAFFIL (anciennement Dexia Municipal Agency);
- Le marketing soutenu de la dette émise avec la garantie des Etats belge, français et luxembourgeois. Les roadshows organisés au cours de l'année ont élargi la base d'investisseurs de la dette garantie, tant d'un point de vue géographique via la progression de la part des émissions placée notamment aux Etats-Unis et en Asie qu'en diversifiant les catégories d'investisseurs via notamment une présence accrue des banques centrales. La signature de la Convention d'émissions définitive, en janvier 2013, a permis de renouveler les programmes de Certificats de Dépôt et de lancer des programmes de Commercial Paper, d'EMTN et d'USMTN, ouvrant ainsi un accès au refinancement en USD (lequel représente un encours de USD 8 milliards fin 2013) et allongeant la maturité des émissions jusqu'à 5 ans;
- Le renouvellement de financements collatéralisés arrivant à échéance et surtout la réalisation de nouvelles opérations visant à remplacer Belfius Banque (anciennement Dexia Bank Belgique) comme contrepartie sur les actifs les moins liquides.

La seconde résulte d'un ensemble d'évolutions favorables des marchés financiers et du contexte macroéconomique dont les principales ont concerné :

-

⁹ Cf communiqué de presse du 24 janvier 2014

Communiqué de presse

DEXIA

- La normalisation progressive du contexte financier européen permettant à la dette émise par Dexia avec la garantie des Etats de trouver un écho favorable auprès des investisseurs pour des volumes plus importants, sur des durées plus longues et à un coût plus faibles que ceux anticipés dans le cadre du plan d'affaires révisé;
- La hausse progressive des taux d'intérêt et l'évolution des principales parités de change réduisant de manière continue le montant de « cash collateral » net payé par le groupe à ses contreparties de dérivés. Ce montant s'élève à EUR 20,7 milliards fin 2013 contre EUR 29,8 milliards fin 2012;
- Le maintien de la qualité des actifs (en éligibilité et en valeur de collatéral) déposés en garantie de financements sécurisés.

Malgré cette amélioration de la situation de liquidité, la structure bilantaire du groupe continue d'afficher des déséquilibres structurels. Elle demeurera sensible à l'évolution de facteurs externes dont le suivi méritera une attention toute particulière. Il n'est pas exclu que le groupe sollicite l'accès aux lignes de liquidité d'urgence à l'avenir, notamment du fait des tombées importantes de financements du 1^{er} semestre 2015.

En 2014, Dexia poursuivra ses efforts de marketing de la dette garantie. Deux nouvelles émissions publiques à 7 ans en Euro et à 5 ans en USD ont été exécutées en janvier 2014, confirmant la qualité du placement des obligations garanties et permettant d'allonger sensiblement la maturité des courbes de référence garanties de Dexia Crédit Local. Cette dynamique a notamment permis au groupe d'absorber l'arrivée à échéance de EUR 9,7 milliards de dette garantie émise en 2008 à un coût élevé. Le groupe continuera d'autre part à développer son accès au marché des Repos, autre source de financement privilégiée par Dexia dans le cadre de sa résolution ordonnée.

Annexes

Annexe 1 – Bilan simplifié (non-audité)

Principau	x agrégats de bila	an ⁽¹⁾		
EUR m	31/12/2012 ⁽⁵⁾	30/09/2013	31/12/2013	Évolution 30/09/2013 vs. 31/12/2013
Total de l'actif	357 210	237 898	223 383	-6%
Dont				
Prêts et créances sur la clientèle	149 564	136 220	129 039	-5%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat et investissements financiers	59 896	52 184	48 456	-7%
Actifs non courants destinés à être cédés	84 599	535	484	-10%
Total des dettes	353 900	234 053	218 977	-6%
Dont				
Dettes envers la clientèle	10 727	11 017	8 590	-22%
Dettes représentées par un titre	109 651	99 073	96 368	-3%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	79 357	199	123	-38%
Fonds propres totaux	3 310	3 845	4 406	15%
Fonds propres de base (2)	10 919	10 059	9 959	-1%
Fonds propres du groupe (3)	2 852	3 388	3 935	16%
Actif net par action (en EUR) (4)				
- relatif aux fonds propres de base	0,35	0,33	0,32	-3%
- relatif aux fonds propres du groupe	0,09	0,11	0,13	18%

⁽¹⁾ La présentation des comptes est passée du format Dexia en schéma de présentation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) au 30 juin 2013 sans modification sur le total bilantaire.

⁽²⁾ Hors réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

⁽³⁾ Incluant les réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

⁽⁴⁾ Rapport entre les fonds propres (après déduction du montant estimé des dividendes) et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites).

⁽⁵⁾ Les données au 30 décembre 2012 ont été retraitées, en ligne avec la norme IFRS 5.

Annexe 2 – Solvabilité (données réglementaires non auditées)

EUR m	30/09/2013	31/12/2013
Fonds propres de base (Tier 1)	10 230	10 150
Fonds propres réglementaires	10 758	10 617
Risques pondérés	48 912	47 335
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	20,9%	21,4%
Ratio « core Tier 1 »	20,7%	21,2%
Ratio d'adéquation des fonds propres	22,0%	22,4%

Annexe 3 – Maximum credit risk exposure (MCRE) au 31 décembre 2013 (activités poursuivies et destinées à être cédées - données non auditées)

MCRE¹⁰ calculée en IFRS 7

Exposition du groupe Dexia par zone géographique dont activités dont activités EUR m Total destinées poursuivies à être cédées France 28 096 2 28 094 Italie 27 768 0 27 768 Allemagne 21 988 1 21 987 0 20 287 Espagne 20 287 Grande-Bretagne 16 748 0 16 748 Portugal 3 8 3 8 0 3 838 Europe Centrale et de l'Est 3 759 0 3 759 Belgique 3 501 5 3 496 Autriche 0 1 732 1 732 Honarie 1 306 0 1 306 Asie du Sud-Est 1 062 0 1 062 1 035 Pays scandinaves 0 1 035 Pays-Bas 944 0 944 Suisse 536 0 536 Irlande 267 0 267 216 0 Grèce 216 Luxembourg 149 15 133 Etats-Unis et Canada 26 552 0 26 552 6 002 6 002 Japon 0 Amérique Centrale et du Sud 715 0 715 Turquie 540 0 540 Autres 6 761 6863 102 Total 173 904 126 173 778

10

¹⁰ L'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) est calculée selon la norme IFRS 7 et représente la valeur comptable nette de l'encours, à l'exception des instruments de couverture comptabilisés en valeur de marché, et des expositions hors bilan calculé comme le montant maximum des engagements de Dexia envers ses contreparties

Exposition du groupe Dexia par type de contrepartie				
EUR m	Total	dont activités destinées à être cédées	dont activités poursuivies	
Etats	26 841	0	26 841	
Secteur public local	90 771	0	90 771	
Entreprises	5 906	79	5 827	
Réhausseurs de crédit	3 143	0	3 143	
ABS/MBS	6 901	0	6 901	
Financements de projets	14 493	0	14 493	
Particuliers, PME, indépendants	2	0	2	
Etablissements financiers	25 846	47	25 800	
Total	173 904	126	173 778	

	Exposition du groupe Dexia par notation					
	30/09/2013	31/12/2013	dont activités destinées à être cédées	dont activités poursuivies		
AAA	11%	14%	0%	14%		
AA	25%	22%	28%	22%		
Α	28%	29%	6%	29%		
BBB	21%	21%	3%	21%		
D	1%	1%	0%	1%		
NIG ¹	13%	13%	0%	13%		
Pas de notation	1%	1%	63%	1%		
Total	100%	100%	100%	100%		

⁽¹⁾ Non Investment Grade

Annexe 4 – Exposition du groupe au risque des pays périphériques européens au 31 décembre 2013 (MCRE sur activités poursuivies et destinées à être cédées - données non auditées)

					(4)	
	E	Exposition du gr	oupe au risque des	pays périphério	ques (1)	
EUR m	Total	dont secteur public local	dont financement de projets et entreprises	dont institutions financières	dont ABS/MBS	dont expositions souveraines
Grèce	216	82	87	0	46	0
Hongrie	1 306	60	37	25	0	1 185
Irlande	267	0	86	102	79	0
Italie	27 768	11 606	1 385	748	174	13 855
Portugal	3 838	1 896	221	149	146	1 426
Espagne	20 287	9 498	2 625	6 853	852	459

⁽¹⁾ Série calculée sur le périmètre total (activités poursuivies et activités destinées à être cédées)

Annexe 5 – Exposition du groupe aux obligations souveraines des pays périphériques européens (activités poursuivies et destinées à être cédées - données non auditées)

Exposition	on du groupe a	aux obligations	s souveraines des pays périphé	riques européens ⁽¹⁾
	30/09/2013	31/12/2013	30/12/2013	Variation nominal
	Nominal	Nominal	MCRE	31/12/2013 vs
EUR m	Nominal	Nominal	(portefeuille bancaire)	30/09/2013
Italie	10 252	10 027	10 859	-2,2%
Portugal	1 822	1 822	1 405	0,0%
Hongrie	1 076	1 076	1 138	0,0%
Espagne	450	443	453	-1,6%

⁽¹⁾ Série calculée sur le périmètre total (activités poursuivies et activités destinées à être cédées)

Annexe 6 – Exposition du groupe au secteur public local et au souverain américain (MCRE - données non auditées)

Exposition du groupe au secte	ur public local et au s	souverain américain
EUR m	MCRE	dont réhaussé
Etat	1 974	
Secteur public local	9 859	6552 ¹

^{(1) 76%} du montant réhaussé l'est par des monolines de qualité Investment Grade

Annexe 7 - Qualité des actifs (données non auditées)

Qualité des actifs (1)					
EUR m	30/09/2013	31/12/2013			
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle	1 627	1 391			
Provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle	532	545			
Ratio de qualité des actifs ⁽²⁾	1,3%	1,2%			
Ratio de couverture ⁽³⁾	32,7%	39,2%			

⁽¹⁾ Série calculée sur le périmètre total (activités poursuivies et activités destinées à être cédées)

Annexe 8 – Commissions liées aux garanties de liquidité des Etats (données non auditées)

Commissions liées aux garanties de liquidité des Etats					
EUR m	T2 2013	T3 2013	T4 2013		
Commissions liées à la garantie de 2008	-22	-21	-21		
Commissions liées à la garantie de 2011/2013	-7	-7	-11		
Total des commissions	-29	-28	-32		

⁽²⁾ Rapport entre les prêts et créances dépréciés sur la clientèle et l'encours brut des prêts et créances sur la clientèle

⁽³⁾ Rapport entre les provisions spécifiques sur les prêts et créances et les prêts dépréciés sur la clientèle

Annexe 9 - Notations au 31 décembre 2013

Notations au 31 décembre 2013						
	Long terme	Perspective	Court terme			
Dexia Crédit Local (stand alone)						
Fitch	Α	Stable	F1			
Moody's	Baa2	Negative	P-2			
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2			
Dexia Crédit Local (dette garantie 2013)						
Fitch	AA	-	F2+			
Moody's	Aa3	Negative	P-1			
Standard & Poor's	AA	-	A-1+			
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)						
Standard & Poor's	Α	Stable	-			
Dexia LDG Banque (lettre de gage)						
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2			

Annexe 10 - Litiges

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, y compris des recours collectifs aux Etats-Unis et en Israël. D'autre part, la réduction du périmètre de Dexia ainsi que certaines mesures mises en œuvre dans le cadre de la résolution ordonnée du groupe ont pu faire surgir des questions de la part de certaines parties prenantes ou contreparties de Dexia. Les faits nouveaux et développements les plus significatifs intervenus durant le 4^{ème} trimestre 2013, liés aux litiges et enquêtes en cours dans lesquels Dexia est assigné, sont résumés ci-dessous, sur base des informations connues de Dexia au 31 décembre 2013.

Les données actualisées ci-dessous sont fournies par comparaison et doivent être lues conjointement avec les résumés correspondants compris ou mentionnés aux chapitres « Risques juridiques » du rapport annuel 2012 et du rapport semestriel S1 2013 disponibles sur le site www.dexia.com.

Sur la base des informations connues de Dexia au 31 décembre 2013, les faits nouveaux susceptibles d'être survenus au 4^{ème} trimestre 2013 liés aux litiges et enquêtes en cours et faisant l'objet d'un résumé au chapitre « Risques juridiques » du rapport annuel 2012 mais pour lesquels aucune mise à jour n'est fournie ci-dessous, n'étaient pas considérés comme susceptibles d'avoir une incidence majeure sur la situation financière du groupe à cette date, ou les informations disponibles à cette date ne permettaient pas au groupe d'évaluer avec précision l'ampleur éventuelle d'une telle incidence.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia en fonction des informations disponibles à la date de référence précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact important sur la situation financière, les résultats ou les activités du Groupe sont reflétées dans les états financiers condensés consolidés du Groupe. Sous réserve des conditions générales de la police d'assurance responsabilité professionnelle et des polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou partie, dans le cadre d'une/ de ces police(s), et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ce(s) contrat(s).

Une information plus détaillée sur ces litiges et enquêtes sera inclue dans le rapport annuel Dexia 2013.

Litiges relatifs aux prêts structurés

Fin décembre 2013, 219 clients ont délivré des assignations contre Dexia Crédit Local (DCL), dont 178 concernent des prêts structurés détenus par la Société Française de Financement Local (SFIL), société holding de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL)^{11,} 20 concernent des prêts structurés détenus par DCL et 21 concernent les deux institutions. Pour rappel, DCL n'a donné aucune assertion ni garantie sur les prêts de CAFFIL au moment de la cession de SFIL en janvier 2013. Néanmoins, DCL, en tant que représentant légal de CAFFIL jusqu'au moment de la vente, demeure responsable des dommages accordés à un emprunteur en raison du non-respect de ses obligations contractuelles ou réglementaires au moment de l'origination ou la commercialisation des crédits structurés détenus par CAFFIL au moment de sa cession.

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans la déclaration intermédiaire de Dexia S.A. du 3^{ème} trimestre 2013 et dans le rapport rapport annuel 2012 disponibles sur le site www.dexia.com.

Dexia Kommunalkredit Deutschland, une filiale de DCL, a également été assignée dans le cadre d'un nombre limité de litiges relatifs à des crédits structurés.

Dexia Crediop

Le 23 janvier 2014, la Cour de Cassation italienne a déclaré irrecevable l'appel de la province de Pise contre la décision du Conseil d'Etat le 27 novembre 2012. Cette décision valide définitivement le jugement du Conseil d'Etat, qui avait confirmé la validité des instruments dérivés conclus entres les deux parties.

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le communiqué de presse de Dexia S.A. daté du 23 janvier 2014 et disponible sur *www.dexia.com*.

Requête d'annulation des arrêtés royaux relatifs à la garantie d'Etat accordée à Dexia et Dexia Crédit Local

En date du 2 octobre 2013 et 13 novembre 2013, le Conseil d'Etat belge a rejeté les demandes en annulation des arrêtés royaux datant respectivement du 18 décembre 2012 et du 18 octobre 2011 et relatifs à la garantie d'État accordée à Dexia et Dexia Crédit Local. Pour rappel, suivant la publication d'une loi en date du 17 juin 2013, ces deux arrêtés royaux ont été ratifiés avec effet à partir de leur date d'entrée en vigueur.

Dexia banka Slovensko

Un accord de règlement a été signé début octobre 2013 dans le cadre du litige Ritro Finance. Dexia a été informée que les conditions suspensives de fond au règlement du litige ont été levées et un règlement devrait intervenir durant le 1^{er} trimestre 2014.

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans la déclaration intermédiaire de Dexia S.A. du 3^{ème} trimestre 2013 et dans le rapport rapport annuel 2012 disponibles sur le site www.dexia.com.

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles +32 2 213 57 97 Service Presse – Paris +33 1 58 58 86 75

Contacts investisseurs

Investor Relations – Paris +33 1 58 58 82 48 / 87 16

¹¹ Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) anciennement appelée Dexia Municipal Agency (DMA), société de crédit foncier du groupe Dexia